

Leudelange, 19 novembre 2025
N.réf. 25/1256/JG

AVIS DE PUBLICATION

Monsieur Gabriel Lux

Autorisation EAU-AUT-25-0827

Affichage final

Conformément à l'article 24 § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'autorisation EAU-AUT-25-0827 concernant 2 forages géothermiques à L-3354 Leudelange, 21, Rue de la Forêt est ouverte à l'inspection du public du 20 novembre 2025 au 29 décembre 2025 inclus au bureau de la population en la mairie de la Commune de Leudelange.

Conformément à l'article 25 de la loi susmentionnée un recours peut être interjeté auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Le Collège des bourgmestre et échevins,
Lou LINSTER
Vanessa BALDASSARRI-DEMOLING
Jean-Pierre ROEMEN

